



Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire des comptes du mardi 18 juin 2024 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaîche

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°19 du 24 mai 2024 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménage.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : Néant

Invités presse : Néant

Invités : Néant

Excusés : Mme Claudia Villard et Michaël Gütty.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Dominique Boitte et Pascal Ackermann.

28 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 avril 2024
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2023 et les dépassements budgétaires.
3. Discuter et adopter un nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Basse-Allaine
4. Discuter et voter le crédit de 36'100.- destiné à financer l'accompagnement de la mise en œuvre du plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau de Basse-Allaine par le bureau d'ingénieur mandaté, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
5. Divers

Thierry Crélin (TCr), maire, prend la parole pour remercier et offrir une petite attention à Mme Maryline Courbat qui a œuvré en tant que membre du comité et présidente de la Crèche « Aux Mil'Pattes » durant 15 ans. Il explique son parcours et le parcours de la crèche qui s'est avérée une belle réussite.

Remerciements également à Mme Michèle Cerf, receveuse communale durant 37 ans, qui prendra sa retraite à la fin de ce mois. Son mari, ses enfants et petits-enfants sont invités à venir prendre part à ce début d'assemblée, ils sont libérés à 20h15. Elle souhaitait encore terminer les comptes 2023 et soutenir notre nouvelle caissière, Mélanie Braun, dans la tenue de ces comptes. Un bouquet de fleurs est remis à chacune d'elles et elles sont vivement applaudies par l'assemblée.

* * * * *

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2024

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

* * * * *

Point 2 - Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2023 et les dépassements budgétaires

L'entrée en matière est acceptée.

Thierry Créatin (TCr) explique que les comptes sont équilibrés, positifs et encourageants. Nous terminons avec un bénéfice de Fr. 73'198.- sur un budget de plus de 4 millions de francs. Il estime que nous pouvons nous estimer satisfaits. Les rentrées fiscales ont été importantes. Les locations à la DDPS de l'abri PC de Buix. La part communale au SIS a été réduite par rapport aux comptes qui se sont avérés meilleurs que ce que prévoyait le budget. L'excédent du Triage forestier à savoir que cette année était une année excellente.

Au niveau des dépenses, il faut relever un peu plus au niveau de l'administration et surtout pour les couvertures d'assurances, des vacations plus importantes dues au fait de séances et commissions supplémentaires mais également concernant le fonctionnement de recrutement pour l'engagement de notre nouvelle caissière communale. La procédure a demandé une structure plus professionnelle et neutre pour son engagement, ce qui a coûté plus cher mais s'est avérée très positive pour un tel poste. Nous signalons encore : l'augmentation du temps de travail de notre responsable des bâtiments ; plusieurs soutiens au niveau de certaines sociétés communales. Au niveau des routes et des chemins où plus de réfections se sont mises en place afin de rattraper le plus possible le retard accumulé ces dernières années.

Michèle Cerf (MCe), receveuse sortante, prend la parole et présente les comptes chapitre par chapitre. Ces derniers peuvent être consultés sur le site internet de la commune sous l'onglet <https://basse-allaine.ch/autorites-administration/assemblees-communales>.

La parole est donnée à TCr pour la lecture du rapport de l'organe de vérification sur les comptes annuels, établi par notre organe de révision, CRF conseil, révision et fiscalité SA à Delémont. Les comptes sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales, notamment au Décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. L'organe de vérification recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2023.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

L'assemblée passe au vote : les comptes sont approuvés à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 3 - Discuter et adopter un nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Basse-Allaine

L'entrée en matière est acceptée.

TCr souhaite tout d'abord établir un historique concernant la taxe communale qui se trouve sur les factures BKW intitulée « redevance communale ». A savoir que jusqu'à présent cette taxe était facturée directement sur la facture BKW de tous les propriétaires suite à des conventions entre les communes et BKW. Dès le 1^{er} janvier 2026, il sera impossible d'encaisser cette taxe sans établir un règlement communal. La grande partie des citoyens resteront plus ou moins au même niveau de taxation. Ce sont plutôt les gros consommateurs qui seront touchés car le plafond maximum à Fr. 300.- sera supprimé. A savoir que le résultat de cette taxe servira à financer uniquement le fonds concernant l'éclairage public et son renouvellement.

La parole est donnée à M. Dany Contréras (DCo), conseiller communal en charge du dossier. Il explique encore que l'établissement de ce nouveau règlement nous est demandé suite à l'entrée en vigueur d'une loi cantonale datant du 23 novembre 2023 et d'une ordonnance sur l'approvisionnement en électricité du 23 janvier 2024. La manière de perception doit être changée, d'où le nouveau règlement.

DCo explique qu'actuellement notre éclairage public se compose de 98,5% de LED. Il reste le passage à l'éclairage dynamique, au photovoltaïque, à la production de chaleur centralisée, etc... il y en a encore quelques chantiers à venir.

Le nouveau règlement est consultable au bureau communal mais également sur le site internet de notre commune, soit sous : <https://www.basse-allaine.ch/autorites-administration/reglements>

La discussion est ouverte.

Gaël Vauclair (GVa), demande si nous pourrions utiliser ce fonds pour amortir des dettes de l'éclairage public ? Non, selon DCo ce fond sera seulement utilisé pour une vacation énergétique et de nouveaux investissements. Il pourrait également être utilisation pour une mutualisation avec d'autres communes et des projets communs au niveau du SIDP.

Il n'y a plus de questions.

Le président, Henri Erard, rajoute que ce règlement est à l'ordre de toutes les communes pas seulement en Basse-Allaine.

L'assemblée passe au vote : le règlement est accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter le crédit de 36'100.- destiné à financer l'accompagnement de la mise en œuvre du plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau de Basse-Allaine par le bureau d'ingénieur mandaté, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider

L'entrée en matière est acceptée.

La parole est donnée à Mme Natasha Bottinelli (NBo) conseillère en charge du dossier.

Elle présente le projet via un powerpoint consultable au bureau communal mais également sur le site internet de notre commune, soit sous : <https://www.basse-allaine.ch/autorites-administration/assemblees-communales>.

Elle informe également qu'elle sera prochainement déléguée à la commission des berges pour le suivi et l'entretien. Ce mandat n'est pas lié à son poste de conseillère communale, c'est un mandat complètement à part.

L'entreprise Biotec accompagnera la commune dans l'entretien de ces berges. NBo informe également que le montant prévu ne sera pas dépassé.

La discussion est ouverte.

M. Denis Etienne demande où se trouveront les futurs travaux. NBo explique qu'elle aura bientôt rendez-vous avec la RCJU pour définir les endroits de replantation de compensation.

M. Denis Etienne rajoute qu'il a compris que Fr. 95'000 avaient déjà été dépensés sur les rives de l'Allaine, sans étude, qu'en est-il ? Est-ce que c'est suite aux doléances ou au mécontentement des citoyens suite à ces coupes que cette étude a été mise en place ? TCr répond que ces Fr. 95'000.- n'ont pas été utilisés que pour cet entretien mais également prévu pour l'étude du projet de correction des cours d'eau sur Buix pour la Vallatte et l'Allaine. Beaucoup de choses en retard et il fallait rattraper. Il tient à résumer la situation. La commission fonctionne bien, elle est chargée de constater ce qui se passe et déceler les travaux à exécuter. Elle doit également s'occuper du ruissellement ainsi que des travaux sur Buix au niveau des cours d'eau et du ruissellement.

Il est vrai que les coupes aussi bien au niveau des berges que des forêts. Il y a eu beaucoup de travaux qui ont choqué beaucoup de monde. En cas de plaintes, ce n'est pas à la commission qu'il faut s'adresser mais au conseil communal.

La commission travaille également avec les agriculteurs concernés. Ce crédit permettra de mettre des outils en place pour le suivi des travaux (programmes, plans en digital, etc.).

M. Denis Etienne se demande si c'est suite aux travaux déjà exécutés et qu'il faut réparer les dégâts ? Non, selon TCr, car certes il y a eu des dégâts mais aucun outil et aucune traçabilité à leur fournir pour exécuter correctement. Les sous-traitants pour les futurs travaux seront les mêmes.

Le président, M. Henri Erard, demande si cet accompagnement se fera sur une durée définie. NBo répond que oui. L'outil informatique devrait être prêt d'ici le mois de novembre. Ensuite dès 2025, il y aura une période de suivi concernant l'entretien courant. La saisie des données par Biotec se fera jusqu'en 2027. Ensuite c'est la commission qui devra actualiser les données. Dès l'hiver 2025 une séance de synthèse sera organisée entre la commission et Biotec.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 5 - Divers

La parole est donnée à Dany Contréras (DCo) pour deux points de situation.

Route de Lugnez à Montignez. Il reste la couche de finition encore à poser. C'est le canton qui décide en fonction de la météo. Cela nécessite deux jours consécutifs sans pluie et un minimum au sol de température à 15°. Le début du printemps nous offrait une météo défavorable. Milieu de semaine prochaine Météo Suisse nous annoncent éventuellement 3 jours de suite de beau mais, affaire à suivre.

Concernant les places de jeux. Buix est quasi terminé, Courtemaîche est en cours de réalisation et pour Montignez, une petite phase a déjà commencé. Cependant, la date pour l'inauguration a été fixée au **samedi 24 août 2024**. Elle se déroulera en plusieurs phases, avec dans la matinée un déjeuner avec des visites possibles ainsi que des explications par les institutrices. Également une partie officielle suivie d'un apéritif pour nos citoyens, nos sponsors et donateurs.

TCr prend la parole et explique que le futur plan financier communal sera présenté en automne lors de l'assemblée du budget 2025. L'arrivée de Moutier sera prise en compte et il y aura certainement un impact sur la péréquation financière.

Il rappelle également que des parcelles constructibles et viabilisées seront disponibles à Buix, Bois-chatons et à Courtemaîche, la Basse-Fin, dans les mois à venir. Nous avons également 4'000 m² disponibles pour de l'activité semi-industrielle. Les informations sont disponibles sur le site internet de la commune.

La discussion est ouverte.

M. Denis Etienne demande ce qu'il en est du projet au milieu du village, à côté de chez l'Cabri et les appartements protégés. TCr répond que malheureusement le projet est tombé à l'eau car les propriétaires ont vendu la propriété. On cherche d'autres solutions.

M. Denis Etienne, a remarqué que le bloc « Au Muguet » est en piteux état et c'est dommage. DCo et CMe répondent que des courriers, mails, lettres etc. ainsi que des contacts téléphoniques ont été établis entre la commune et les propriétaires ou gestionnaires. Nous n'avons pas plus d'informations pour le moment, mais le nécessaire a été entrepris.

M. Dominique Boitte, estime que la maison entre chez l'Cabri et le P'tit Mag, est également dans un état catastrophique.

TCr explique que la commune n'a pas énormément de moyens légaux pour faire respecter l'entretien sur les propriétés. Nous pouvons juste exiger des mesures sur ce qui peut gêner l'entretien en rapport avec la voirie, des nuisances importantes, etc. en rapport avec notre règlement communal.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux. Il clôt la séance à 21h34

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

Henri Erard

La secrétaire :

Céline Meusy